

Services essentiels : Qu'est-ce que cela signifie vraiment ?

Il y a eu beaucoup de termes utilisés pour décrire ceux qui continuent de travailler pendant la pandémie. Héros, travailleurs de première ligne et travailleurs essentiels sont quelques-unes des nombreuses choses que nous avons entendues dans les médias et gouvernements. Cela a donné lieu à un certain nombre de questions de la part des membres sur ce que signifie être un « travailleur essentiel ». Ça aurait pu être glorieux de l'être et désolé de briser la bulle de certains, mais la réponse courte est non. Bien que les télécommunications aient été reconnues comme un service essentiel, et bien que nous ayons eu une lettre nous autorisant à circuler pour le travail lors d'un confinement et d'un couvre-feu, nous ne sommes pas « Travailleur essentiel » conformément à l'article 87.4 du code canadien du travail.

La Loi définit un service essentiel comme étant : « un service, une installation ou une activité qui est ou sera, en tout temps, nécessaire à la sécurité du public ou d'un segment du public ».

Il est important de noter que, bien que ces services soient généralement considérés comme essentiels, il faut déterminer au cas par cas si les fonctions exécutées par les travailleurs sont, en fait, essentielles en conformité avec les lois et les jurisprudences. Une décision a été prise en 2004 à la suite d'une demande présentée par l'entreprise au "Conseil canadien des Relations industrielles" (CCRI), à savoir que même si les services de communications de divers services d'intervention d'urgence doivent être maintenus, ils ne risquent pas, de façon continue, de perdre ce service. Le CCRI stipule dans sa décision qu'il n'avait pas assez de preuve pour conclure que le fait de partir en grève causerait des « problèmes immédiats et sérieux à la sécurité et la santé du public ».

De plus, le Syndicat a toujours maintenu son engagement dans le passé, par le biais de plusieurs conflits de travail, à maintenir les services d'urgences de télécommunications nécessaires à la sécurité et à la santé du public.

Il est interdit aux employés offrant des services essentiels à la sécurité du public de participer à une grève ou d'être mis en lock-out par leur employeur.

Cela peut sembler avantageux et fournir une sécurité d'emploi pendant le processus de négociation collective. Par contre, c'est trompeur et ça élimine tout espoir de pouvoir négocier équitablement une convention collective et donne tous les pouvoirs à l'entreprise sans avoir d'ultimatum, car elle peut continuer à opérer normalement. Ce n'est pas parce que c'est long qu'une paie rétroactive est gagnée d'avance non plus.

Les techniciens et employés auxiliaires de Bell sont-ils des travailleurs essentiels ?

Pour que les techniciens et employés auxiliaires de Bell soient considérés comme des travailleurs essentiels », l'entreprise devra présenter une demande par l'entremise du CCRI ou conclure une entente avec le comité de négociation. Cette étape importante devrait être soit approuvée par le syndicat, soit tranchée par le CCRI comme en 2004.

Comme ce n'est pas le cas, les techniciens et employés auxiliaires de Bell ne sont pas considérés comme des « travailleurs essentiels » en vertu du Code fédéral du travail. Mais, en raison de la pandémie, ils reçoivent l'autorisation de continuer à fonctionner conformément à la réglementation gouvernementale.

Donc pour finir nous ne sommes pas un service essentiel et c'est tout à notre avantage.

Pour plus d'informations:

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27987>

<https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/index.html>

kvsepb343